



Aix, le 11 juillet 2018

Madame Maryse Joissains-Masini,
Maire d'Aix en Provence

Copie à Madame Muriel Hernandez
Conseiller municipal délégué de quartier Val Saint-André, Arc, la Torse

Objet : Jazz Festival et événements organisés dans le parc-promenade de la Torse

Madame le Maire,

Depuis 34 ans, la promenade de la Torse au cœur des quartiers Est d'Aix-en Provence accueille toute la journée sur ses 8 hectares des utilisateurs très divers : promeneurs, joggers, adeptes de la musculation et du yoga, scolaires, centres aérés et le week-end en particulier des familles pour des pique-niques. Cette fréquentation importante n'entraîne pas de nuisances particulières pour les riverains de la promenade à l'exception des piqueniques et des fêtes privées qui peuvent parfois se prolonger très tard dans la nuit avec des sons envahissants.

Quelques activités sportives ont également pour cadre ce parc public comme des courses pédestres et un triathlon. Ces activités, bien que ponctuelles, entraînent des problèmes importants de stationnement, de bruit et de circulation. Notre CIQ souhaiterait être informé et associé à leur préparation.

Depuis peu d'autres événements sont organisés dans la promenade. Les projections nocturnes du festival d'Aix sont surtout fréquentées par les habitants du quartier qui dans leur grande majorité les apprécient. Ces dernières années, des événements commerciaux comme une vente Emmaüs ou le Salon du bien-être et du yoga sont programmés sur la partie pelouse centrale. Ces événements ont mis en lumière le fait que la promenade n'était pas un lieu adéquat pour recevoir des manifestations recevant un nombreux public par manque d'infrastructures ad hoc et que des nuisances importantes en résultent pour les riverains : stationnement anarchique, bruit de groupes électrogènes ou de sons, usagers peu respectueux du voisinage et des règles d'hygiène élémentaires...

Or nous avons été informés de l'organisation d'un festival de jazz dans ce parc public au mois d'août prochain dont la jauge prévue est de 1500 personnes. Ce projet qui est prévu sur le terrain de rugby du parc et qui est annoncé comme devant devenir «un rendez vous international incontournable» nous surprend et son organisation nous interroge puisqu'il est prévu qu'il devienne «un rendez vous international incontournable» ou encore «que l'on parle plus tard dans le monde entier du Jazz Aix Festival».

Le parc n'est pas clôturé et ses abords et les copropriétés voisines risquent d'être envahis de spectateurs. Les parkings à proximité immédiate sont saturés et les alentours du Parc risquent donc d'être envahis de véhicules. De plus, la sonorisation de ce type de concert

est toujours très généreuse et produit des nuisances sonores importantes dans un lieu très fortement urbanisé. Pour rappel, outre une centaine de maisons individuelles, voici la liste des copropriétés susceptibles d'être impactées directement par les nuisances sonores : Tour d'Aygos, Méjanès, Hameaux de la Torse, Parc Cézanne, Moulin de la calade, Val de la Torse, Jardins de la Torse, Parc Voltina, Clos Suzanne, Chambord.

Devant ces interrogations, une réunion s'est tenue sur les lieux du concert le 5 juillet dernier avec Mme Hernandez, initiatrice du projet et M. Calas, prestataire de services en charge de l'événement. Lors de cette réunion, nous avons pris bonne note des éléments suivants:

- M. Calas nous a dit se conformer à toutes les normes réglementaires en vigueur, en particulier celles concernant le bruit (80 décibels ont été évoqués).
- Mme Hernandez nous a assuré de la présence, sur les copropriétés entourant le Parc, d'agents de la police municipale.
- la fin du concert est annoncée pour 23h30, une heure raisonnable pour les riverains.

Deux interrogations demeurent :

- vos services ont-ils la possibilité de contrôler le respect de ces engagements?
- il est clair que ces engagements ne concernent que le "terrain de rugby" ; or ce sont les riverains qu'il faut protéger, en particulier contre le stationnement sauvage. Sur ce dernier point, les effectifs seront-ils disponibles, à cette date, pour faire respecter les lieux?

Vous comprendrez que des assurances de votre part sur ces engagements sont essentiels pour que ce concert ne donne pas lieu à des débordements divers comme ceux constatés à l'occasion du salon du yoga en mai dernier. Nous ne souhaitons pas que l'on nous dise à posteriori ,comme cela a été le cas pour le salon du yoga, que les services municipaux ont été débordés par le succès de la manifestation. Cela concerne notamment les prescriptions prévues par l'article 1 du décret 2017-1244 et plus particulièrement celle relative à «l'enregistrement en continu des niveaux sonores en décibels pondérés A et C auxquels le public est exposé et à la conservation des enregistrements».

Enfin, je me fais l'écho de nombreux habitants et copropriétés riveraines qui souhaitent que ce festival se déroule dans un lieu plus adapté.

Plus généralement, notre CIQ vous demande qu'à l'avenir la promenade de la Torse garde son intérêt de lieu de calme et de verdure pour les familles, les sportifs, les scolaires, et d'éviter que des manifestations commerciales accueillant un nombreux public venant de l'extérieur n'y soient organisées. Ceci pour éviter aux très nombreux riverains des désagréments importants et pour empêcher la pollution et la dégradation rapide du site.

Nous espérons que notre demande retiendra votre attention et vous prions de croire, Madame le Maire, en l'expression de notre considération distinguée.

Delphine de Guillebon
Présidente du CIQ Cézanne-Vallée de la Torse



CIQ Cézanne-Vallée de la Torse – Hameaux de la Torse D3 – Av des Ecoles Militaires - 13100 Aix en Provence
ciq.cezannetorse@gmail.com